

BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEJOUR DE PRINTEMPS DANS LES VOSGES A BUSSANG DU 5 AU 8 MAI 2023



CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ
8 rue de Fèves
57140 Norroy-le-Veneur

exemplaire : PARTICIPANT / ORGANISATEUR

Assurance R.C.P. WTW France Département Sport Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton CS70004 - 92814 Puteaux Garantie financière GROUPAMA Assurance-crédit et caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149 313 131 Contrat 4000716162/0	IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	25/1/2023 N° fédéral du séjour : FR013153
--	--	--

Client :	
Nom - Prénom :	N° Licence FFRP :
Adresse :	
Port :	e-mail :

Conjoint :	
Nom - Prénom :	N° Licence FFRP :
Adresse :	
Port :	e-mail :

Personne à prévenir en cas de problème	
Nom - Prénom :
Tél	e-mail

Séjour : base Randonnées pédestres - découvertes en étoile depuis l'hébergement Description : 6 jours de randonnées 11 à 20 km / jour - 2 groupes de niveau composés sur place Lieu : BUSSANG Date : du vendredi 5 mai à 18h00 au lundi 8 mai 2023 à 14h00

ORGANISATEUR CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ (CTL DE METZ) Nom Jean-Claude BRULÉ Séjour : 2023-05 Le séjour peut être annulé si un nombre minimum de 20 participants n'est pas inscrit à la date du 21 janvier 2023	HEBERGEMENT : VILLAGE DE VACANCES Nom : AZURAVA BUSSANG MASSIF DES VOSGES 2 rue du Larcenaire 88540 BUSSANG Chambres : double/twin ou individuelle en nombre limité Contenu : prestation PC 3 jours, boissons ¼ pichet inclu Repas pique-nique emporté le samedi et le dimanche midi
FORMALITES CNI : oui Carte Vitale : oui	TRANSPORT Déplacements trajet et sur place voiture particulière
REVISION DE PRIX ET CONDITIONS D'ANNULATION Voir notice d'information de l'organisateur	ASSURANCES (barrer la mention inutile) Annulation ou interruption de séjour : OUI NON Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances (annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite

DECOMPTE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	MONTANT	
Prix du séjour	297 €		€	Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve
Assurance facultative	13 €		€	
Supplément single	60 €		€	
TOTAL			€	

Acompte déjà réglé à la préinscription Solde à régler avant le 31/03/2023	€ €
--	--------

Les conditions générales de vente et la notice assurance sont téléchargeables sur le site du CTL DE METZ

Informations destinées aux voyageurs

- Coordonnées de l'organisateur du séjour :

CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ représenté par son Président

Norbert KREMER 8 rue de Fèves 57140 Norroy-le-Veneur - e-mail nkremer-ctlmetz@numericable.fr

Responsable du séjour Jean-Claude BRULÉ - e-mail jc.brule2747@gmail.com

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du Code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du Code du tourisme.

- **Cession du contrat** - Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

- **Augmentation du prix du voyage** - Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de change) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- **Modification du contenu du séjour** - Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

- **Annulation du séjour par l'organisateur** - Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur** - Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

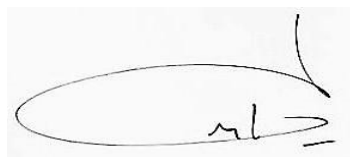
- **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur** - La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex - Tel. 33(0)149313131 - N° de contrat 40 00716162 /0. Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

- **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

pour l'organisateur,

le Client (*apposer ici la mention Lu et Approuvé*)

à Metz, le 27 février 2023



Jean-Claude BRULÉ

.....
à le

signature

